

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°24 du 11 juin 2010**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 24 décembre 2008 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense.

*Du 22 mars 2010*

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 24 décembre 2008 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense.**

*Du 22 mars 2010*

NOR D E F H 1 0 0 8 2 2 4 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 24 décembre 2008 (JO n° 304 du 31 décembre 2008 , texte n° 154 ; signalé au BOC 9/2009. ; BOEM 350.4.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 77 du 1er avril 2010, texte n° 13 ; signalé au BOC 24/2010.

---

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2008-1314 du 12 décembre 2008 relatif à l'emploi de conseiller d'administration de la défense ;

Vu le décret n° 2008-1315 du 12 décembre 2008 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à l'emploi de conseiller d'administration de la défense ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2008 fixant le nombre d'emplois de conseiller d'administration de la défense ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2008 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2010 relatif aux attributions des centres ministériels de gestion,

Arrête :

Art. 1er. L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 24 décembre 2008 susvisé est modifié comme suit :

I. Au lieu de :

« - adjoint au chef de la division personnel civil de l'état-major de la région terre Nord-Est ; »,

Lire :

« - adjoint au directeur du centre ministériel de gestion de Metz ; ».

II. Au lieu de :

« - adjoint au chef de la division personnel civil de l'état-major de la région terre Sud-Ouest ; »,

Lire :

« - adjoint au directeur du centre ministériel de gestion de Bordeaux ; ».

III. Au lieu de :

« - adjoint au chef de la division personnel civil de l'état-major de la région terre Nord-Ouest ; »,

Lire :

« - adjoint au directeur du centre ministériel de gestion de Rennes ; ».

IV. Au lieu de :

« - adjoint au chef de la division personnel civil de l'état-major de la région terre Ile-de-France ; »,

Lire :

« - adjoint au directeur du centre ministériel de gestion de Saint-Germain-en-Laye ; ».

Art. 2. L'article 2 de l'arrêté du 24 décembre 2008 susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de :

« - adjoint au chef de la division personnel civil de l'état-major de la région terre Sud-Est ; »,

Lire :

« - adjoint au directeur du centre ministériel de gestion de Lyon ; ».

Art. 3. Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 2010.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du sous-directeur de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles :

*L'adjoint au sous-directeur,*

**B. PUYBERTIER.**